

**SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE
MAGELIS****Comité Syndical du 12 septembre 2025****Point n°06/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE, Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY [Pouvoir à Monsieur Gérard ROY],

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD [Pouvoir à Madame Martine PINVILLE], Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	12
Pouvoir[s]	2
Absent[s]	8
Votants	14

Objet : Compte – rendu des délégations d'attributions du Comité Syndical à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis

Par délibération n° 27/2024 du 28 juin 2024, vous avez confié plusieurs délégations à Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, compte-rendu est fait des décisions prises dans le cadre de ces délégations :

DATE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE(S) PRENEUR(S) DEBITEUR(S)	OBJET DE LA DECISION
		Convention entre le Pôle Image Magelis, le CNAM ENJMIN et le preneur pour la mise à disposition temporaire de locaux au NIL (amphithéâtre et/ou atrium)

AR Prefecture

016-251602595-20250912-POINT06_25-DE
Reçu le 18/09/2025

16/07/2025	Film Francophone d'Angoulême	et/ou salles de réunion et/ou salles d'enseignement) aux 134/138 rue de Bordeaux à Angoulême. Mise à disposition consentie à titre gracieux, pas de caution, ni de règlement de provisions pour charges, ni de remboursement des diverses consommations. Coordination générale, logistique technique et assurance à charge du preneur. Occupation aux dates suivantes : Du 18/05 au 01/09/2025
07/05/2025	Monsieur El Islami Abdennedi	Location d'un logement au 20 rue du Point du Jour à Angoulême afin d'héberger l'autrice slovène Sofiya Kruglikova, du 12 mai au 1er juin 2025, pour son projet de court métrage d'animation, dans le cadre de la résidence croisée Angoulême-Ljubljana.
14/05/2025	ENEDIS	Convention de servitudes pour le passage de conducteurs aériens d'électricité sur façade au 41 boulevard Besson Bey à Angoulême (parcelle AT 0007).
14/05/2025	LALANDE AFFUTAGE	Bail commercial au 22, rue de Saintes à Angoulême (16000), comprenant une surface commerciale de 52.60 m ² et une réserve avec sanitaire de 4.69 m ² - soit une superficie totale de 57.29 m ² , à compter du 1er juillet 2025, moyennant un loyer mensuel de 477.42 € HT.
26/05/2025	Madame Bérengère DASTARAC	Convention précaire pour la mise à disposition de l'appartement (type T2) situé au 1er étage de l'immeuble sis 3, rue Traversière de Saint-Cybard à Angoulême, d'une superficie de 50,30 m ² , pour une durée de 12 mois à compter du 1er juillet 2025 – Redevance mensuelle de 400 € TTC - Ouverture et fermeture de compteurs, abonnements et consommations des fluides, contrats de maintenance et assurances, notamment à la charge du preneur.
27/05/2025	CNC	Convention de subventionnement 2025 en application de la convention de partenariat pour la période 2023-2025, signée entre le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et Magelis et notamment de son article 3 relatif aux engagements financiers. Montant de la subvention versée en 2025 à Magelis 80 000 €.
04/06/2025	Association NEF ANIMATION	Convention de partenariat entre l'association Nef Animation et Magelis pour le 2 nd semestre 2025, au titre de l'édition de la Revue, moyennant un soutien financier de 1 000 €.
10/06/2025	Associations : Grimoire et Potion Nébuleuse Editions Collectif Comtesse	Attribution d'un soutien financier de Magelis, au titre de l'année 2025, à hauteur de : 1 000 € 1 000 € 700 €

	Capsule Editions	4 500 €
	Comme une Orange	4 000 €
	Café Creed	2 000 €
	Ateliers Mic Mac	4 000 €
	Coven Tales	1 000 €
	Editions Azimut	1 000 €
	Fichtre Diantre	5 000 €
	Ion Editions	4 500 €
	Le Bouc	5 000 €
	Passerelle Images	1 500 €
	Saxifraga	3 000 €
	Très Très bien	2 000 €
	Zig Zag Media	5 000 €
	Contes de griotte	1 000 €
	La vie c'est caillou	1 000 €
	Atelier du Marquis	5 000 €
	Collectif Pâquerette	1 500 €
	Collectif Paon	4 500 €
07/07/2025	Marché public [Consultation en cours]	Préparation, lancement, passation (y compris la signature), exécution (y compris la résiliation), règlement, ainsi que toutes autres décisions (inclus les avenants), concernant le marché passé selon une procédure adaptée portant sur la prestation d'assurance « Dommages aux biens et risques annexes ».

Il vous est proposé de prendre acte des décisions exposées.

Les membres du Comité syndical donnent acte, à l'unanimité, à Monsieur le Président des décisions énumérées ci-dessus prises par délégation du Comité.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
[Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982]

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN